

RDV POST-PERMIS : pour les conducteurs novices

Selon les statistiques, les jeunes conducteurs sont victimes d'un nombre d'accidents considérable entre le 6e et le 12e mois d'obtention de leur permis. Ce pic d'accidentalité est lié à la sur confiance ressentie par les jeunes conducteurs après avoir obtenu leur permis de conduire. Ainsi après l'obtention de votre permis, et dans le cadre d'une approche de prévention pour lutter contre cette tendance, l'Auto moto école JPP propose un RDV post permis. Ce rendez-vous est destiné aux conducteurs novices qui en font la demande.

◦ LES CONDITIONS

Avoir obtenu le permis AUTO ou MOTO depuis 6 à 12 mois

Le conducteur ne doit avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points.

◦ Les AVANTAGES

La réduction de la période probatoire :

Tous vos points en 2 ans au lieu de 3 après une formation traditionnelle

Tous vos points en 18 mois au lieu de 2 en AAC

◦ LES OBJECTIFS

Les Objectifs de cette formation sont :

Sensibiliser d'avantage les conducteurs novices à la Sécurité Routière

Agir sur l'accidentalité des jeunes conducteurs

Réduire l'augmentation du sûr risque d'accident des apprentis conducteurs

◦ L'ORGANISATION

La formation est dispensée par un enseignant titulaire du titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière avec l'autorisation d'enseigner en cours de validité.

Durée de la formation : 7 heures

Effectif de la formation : 3 à 12 personnes

◦ LE PROGRAMME

La formation suscite l'échange sur les expériences de conduite entre les jeunes conducteurs.

Elle s'articule autour de 2 thématiques :

1. Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes

Questionnaire d'auto-évaluation, échanges sur le questionnaire, perception des risques et situations complexes.

2. Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables

Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes, choix de mobilité et bilan avec engagement.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation complémentaire post-permis est délivrée.